Déclaration préalable de l'administratrice représentant l'encadrement Conseil d'administration de l'Office National des Forêts 27 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Alors que l'ONF se trouve dans la situation compliquée que nous connaissons tous, ne transmettre les documents que cinq jours avant un conseil d'administration qui aurait dû débattre des orientations stratégiques de l'établissement est une nouvelle preuve du mépris dans lequel est tenu le conseil d'administration. Cela fait par ailleurs courir un risque juridique fort à l'ONF, puisque toutes les décisions prises aujourd'hui pourraient être invalidées.

Passons aux questions de fond : en novembre 2018, le gouvernement lançait une mission interministérielle pour évaluer la situation de l'ONF et faire des propositions pour l'avenir de l'établissement et de la gestion des forêts publiques. Cette mission devait travailler très rapidement, puisque la commande demandait un rendu pour fin février. Sept mois plus tard, nous attendons toujours la publication officielle de ce rapport et les décisions du gouvernement sur l'avenir de notre établissement. Cette situation est très anxiogène pour les personnels de l'ONF et fait courir des risques importants en matière psycho-sociale. Le fait que les annonces trainent est perçu par beaucoup comme un signal très négatif.

Dans ce contexte, le manifeste des communes forestières a été perçu par les personnels de l'ONF comme un coup de poignard dans le dos. Plus de cinq cents d'entre eux ont exprimé leurs craintes pour l'avenir de l'établissement le 7 juin, jour du congrès des communes forestières. Ils n'ont pas été convaincus par les déclarations du président de la FNCOFOR, affirmant que le texte était en déclaration de soutien à l'ONF et que les organisations syndicales l'avaient mal interprété.

Dans le Nord Est, et encore plus avec les fortes chaleurs de ces jours-ci, les scolytes pullulent touchant des milliers d'hectares d'épicéa. Quand les mesures l'urgence pour faire face à cette crise annoncée depuis plus d'un an seront-elles prises par l'Etat ?

Enfin, alors que l'ONF est cette année dans une situation économique encore plus complexe que les années précédentes, avec des crises sanitaires multiples (scolytes, dépérissement du sapin, peste porcine africaine) et que le cours du chêne commence à baisser, je tiens à dénoncer ici l'arrivée d'une nouvelle dépense exogène qui plombera le budget et rendra l'équilibre économique encore plus complexe : la modification du calcul de la taxe sur le foncier non bâti en Guyane devrait coûter entre 16 et 20 M€ par an à l'ONF. Est une décision volontaire de l'Etat pour plomber encore plus les capacités de l'ONF ? Sinon, comment cette charge supplémentaire sera-t-elle compensée ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, combien de temps cette situation anxiogène va-t-elle perdurer ?

La gestion multifonctionnelle durable et équitable des Forêts publiques, l'ONF et ses personnels seront-t-ils sacrifiés durant la période estivale ?

Monsieur le Président, nous attendons des réponses claires et précises aux questions que je viens de vous poser. Ces réponses tous les personnels en ont besoin afin de pouvoir se projeter dans l'avenir. Leur santé physique et psychologique en dépend.